

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 6 janvier 2015**

L'an deux mille quinze,

Le six janvier à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du trente décembre deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX, sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	03
Nombre de conseillers absents :	

Présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

1. GUERIN Denise	10. FRERSON Alain
2. SERGENT Jean-Marie	11.
3. AUBRY Christine	12. GIRARD Pascal
4. ANGO Jacques-Vianney	13.
5. DEBRAND Monique	14. LADROIT Serge
6. CABART Jean-Claude	15. LACROIX Aurore
7. PEGURRI Gisèle	16.
8. LONGUEVILLE Jean-Pierre	17. FONTANIVE Marzéna
9. LECLERE Claudine	18. LORENZI Jean-Luc
	19. AMBOLLET Christine

Absents :

Absents excusés : M. MASSON-BENSID Nadia, M. BELHANDA Abdeslam, DOS SANTOS RODRIGUES Sandrine

Pouvoirs : M. BELHANDA Abdeslam à Mme GUERIN Denise

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - AVANCEMENT DE GRADE -
SUPPRESSION DE POSTE (poste d'Agent Spécialisé des Ecoles
Maternelles de 1^{ère} classe)**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la délibération en date du 06/01/2015 créant à compter du 1^{er} Avril 2015 un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet et ce, pour faire suite à un avancement de grade d'un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps complet.

Considérant qu'il est nécessaire de supprimer le poste d'ATSEM 1^{ère} classe à compter du 01 avril 2015.

Considérant la saisine obligatoire du Comité Technique Paritaire (Centre de Gestion de la Marne) pour la suppression du poste d'ATSEM 1^{ère} classe.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

DECIDE de supprimer le poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01 avril 2015.

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire après l'obtention de l'avis du Comité Technique Paritaire début 2015.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX
Le Maire,
Denise GUERIN